
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019 À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Dépôt de documents**
 - 3.1. Dépôt des listes des chèques, des prélèvements automatiques, des factures payées par débit direct et des dépenses par approbateurs
4. **Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Approbation des procès-verbaux des 27 août, 3 et 9 septembre 2019
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Conseil d'agglomération de Québec**
 - 6.1. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 28 août 2019 — Rapport du maire
 - 6.2. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 18 septembre 2019 — Présentation de l'ordre du jour
 - 6.3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 18 septembre 2019 — Orientation du conseil
7. **Propositions**
 - 7.1. Conseil — Aide financière — Société de Saint-Vincent-de-Paul de Québec
 - 7.2. Direction générale — Renouvellement de contrat — Société TELUS Communications
 - 7.3. Trésorerie — États des immeubles sur lesquels les taxes sont impayées — Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes — Automne 2019 — Consentement des actes de vente définitifs découlant de cette vente
 - 7.4. Trésorerie — Virements budgétaires
 - 7.5. Greffe — Annulation de la promesse d'achat pour le lot 5 989 289 — Remboursement de l'acompte
 - 7.6. Greffe — Autorisation de paiement — Honoraires professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de la Route 138
 - 7.7. Loisirs, culture et vie communautaire — Mandat d'étude sur la caractérisation des paysages
 - 7.8. Loisirs, culture et vie communautaire — Mandat de fouilles archéologiques sur le site de l'église de l'Anse-à-Maheu
 - 7.9. Urbanisme — PIIA — 121, rue Jean-Juneau — Office municipal d'habitation du Québec
 - 7.10. Urbanisme — PIIA — 160, rue de Sydney — Équipement Comairco Itée
 - 7.11. Urbanisme — PIIA — 261, rue de Sydney — Cantin Beauté Itée

7.12. Urbanisme — PIIA — 190, rue de Singapour — Kenworth Québec Inc.

8. Matières nécessitant une consultation publique

- 8.1. Séance de consultation publique — DDM — 190, rue de Singapour — Kenworth Québec Inc.
- 8.2. Séance de consultation publique — [Règlement n° 2019-596](#) modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres »
- 8.3. Séance de consultation publique — [Règlement n° 2019-597](#) modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596
- 8.4. Séance de consultation publique — [Règlement n° 2019-598](#) modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596
- 8.5. Séance de consultation publique — [Règlement n° 2019-599](#) modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage n° 480-85

9. Avis de motion et règlement

- 9.1. Adoption du Règlement n° 2019-594 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme
- 9.2. Adoption du Règlement n° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres »
- 9.3. Adoption du Règlement n° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596
- 9.4. Adoption du Règlement n° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596
- 9.5. Adoption du second projet du Règlement n° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage n° 480-85

10. Période de questions des citoyens

11. Période d'intervention des membres du conseil

12. Clôture de la séance